



ALLIANCE DES FEMMES DE LA
FRANCOPHONIE CANADIENNE

Appel d'offres pour la rédaction d'un guide de soutien destiné aux personnes aidantes francophones

Date d'émission : 5 juin 2026

Date de clôture : 26 juin 2026

À propos de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) défend les droits de plus de 1,5 million de femmes issues des communautés francophones et acadiennes du Canada.

L'AFFC a pour mission d'assurer la mobilisation et le développement de son réseau afin de mieux défendre les droits des femmes francophones et acadiennes et ainsi, créer une société féministe et inclusive. Pour plus d'informations concernant l'AFFC, veuillez consulter notre site web : www.affc.ca.

Contexte du projet

Le projet « Initiatives d'inclusion sociale dans les communautés francophones et acadiennes » est porté par la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada et financé par le ministère Emploi et développement social Canada. Le projet prendra fin en mars 2028.

À travers ce projet, l'AFFC vise à renforcer de manière innovante et inclusive, la capacité des organismes à mieux rejoindre et desservir les personnes aidantes francophones en contexte minoritaire, à outiller leur personnel par des formations et des activités de sensibilisation centrés sur les défis vécus par les femmes aidantes, à sensibiliser le public canadien à la réalité, aux besoins et aux enjeux des personnes aidantes francophones et acadiennes, et à soutenir le développement et l'implantation d'initiatives améliorant l'accès et la qualité des services en français. Plus spécifiquement, l'AFFC met en œuvre

des activités et des services favorisant l'autonomie, la prise en charge et l'inclusion des personnes aidantes francophones.

But de l'appel d'offres

Le but de cet appel d'offres est d'engager une agence ou une personne contractuelle pour concevoir un guide de soutien destiné aux personnes aidantes francophones en milieu minoritaire. Ce guide aura pour objectif principal de mettre de l'avant les ressources disponibles en français pour bien accompagner les personnes aidantes dans les provinces et territoires.

À propos du guide

Les soumissionnaires devront présenter une proposition détaillée, en tenant compte que le guide sera diffusé à grande échelle. Il est donc essentiel que son contenu soit complet, à jour et directement aligné sur les besoins spécifiques des personnes aidantes francophones, en adoptant une approche féministe inclusive afin de favoriser un accueil adapté et respectueux de leur réalité.

Les soumissionnaires seront tenus de contacter les organismes communautaires de chaque province ou territoire, de vérifier l'information disponible afin d'en assurer la pertinence et l'exactitude, et de collaborer avec les graphistes responsables de la mise en page.

Le guide devra compter entre 10 et 15 pages, et son contenu devra couvrir l'ensemble des provinces et territoires.

Le modèle de livret à produire devra inclure les éléments suivants :

- Cibler les besoins spécifiques des personnes aidantes francophones, tout en mettant en valeur les ressources, les services généraux pertinents et des conseils concrets;
- Offrir aux personnes aidantes des outils concrets et des ressources à la fois générales et pratiques, notamment pour favoriser leur bien-être et leur rôle en tant que personne aidante;
- Proposer une navigation claire et intuitive qui permet une consultation rapide et efficace, sans surcharge d'information, afin de répondre aux besoins du quotidien.
- Adopter une présentation conviviale, un vocabulaire simple et accessible, ainsi qu'une approche humaine et bienveillante centrée sur le soin et l'accompagnement des personnes aidantes.

Calendrier et honoraires

- Le présent appel est ouvert du **5 au 26 juin 2026**.
- Le produit final devra être soumis au plus tard le **12 novembre 2026**.

Les soumissionnaires devront inclure dans leur offre une description détaillée de leurs honoraires, en précisant toutes les personnes ou organismes associés. Cette description devra également détailler tout autre coût nécessaire à la réalisation complète du ou des projets.

Soumission

Les soumissions doivent contenir les informations suivantes :

- Présentation de l'entreprise, de l'équipe et toute personne assignée au projet;
- Proposition détaillée;
- Devis détaillé;
- Calendrier des livrables;
- Portfolio ou liens vers d'autres projets similaires;
- Références professionnelles récentes.

La soumission ne doit pas dépasser les 5 pages.

Critères d'évaluation

Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité de l'offre écrite et des documents présentés : pertinence, structure et professionnalisme des documents remis (25%) ;
- Méthodologie proposée : cohérence de l'approche, faisabilité et pertinence des outils et des étapes pour atteindre les objectifs du projet, approche féministe et inclusive qui tient compte de l'ACS+ (20%) ;
- Budget et échéancier : réalisme, cohérence avec la portée du projet et respect des attentes en matière de délais (20%) ;
- Pertinence des expériences antérieures ou références : démonstration d'une expertise dans des projets similaires (15%) ;
- Compréhension des besoins et du milieu : bonne connaissance du réseau des femmes et du fonctionnement d'une organisations à but non lucratif (10%) ;
- Innovation et valeur ajoutée : capacité à proposer des idées nouvelles, des approches créatives ou des solutions innovantes (5%) ;
- Capacités rédactionnelles : bonne capacité de rédaction, clarté de la proposition et respect du nombre maximal de pages de la soumission (5%).

Toutes les soumissions doivent préciser clairement comment elles répondent à ces critères.

Les soumissions doivent être envoyées par courriel au plus tard le **26 juin 2026 à 12h00 (heure de l'Est)** à :

Alexandra Lafontaine, Directrice adjointe
direction.adjointe@affc.ca

Merci de spécifier l'objet du courriel : « Appel d'offres – Guide de soutien ». Les soumissions reçues après l'heure de clôture ne seront pas considérées.

L'AFFC se réserve le droit de relancer cet appel d'offres si aucune soumission n'est jugée satisfaisante. Seuls les documents soumis seront évalués.